



PROVINCE DE QUÉBEC

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 FÉVRIER 2021
DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE
TENUE PAR MOYEN TECHNOLOGIQUE**

02-045-21	Adoption du premier projet du Règlement numéro 533-74 modifiant le Règlement de zonage numéro 533 afin supprimer la catégorie de bâtiment R-4 (4 log. et +), de la colonne H-134 du tableau des dispositions particulières à chacune des zones résidentielles
------------------	--

ATTENDU QUE l'adoption du premier projet de Règlement numéro 533-74 modifiant le Règlement de zonage numéro 533 afin supprimer la catégorie de *bâtiment* R-4 (4 log. et +), de la colonne H-134 du tableau des dispositions particulières à chacune des zones résidentielles a été précédé de la présentation d'un projet de règlement et d'un avis de motion dûment donné par Mme le maire, Paola Hawa, lors de l'assemblée ordinaire tenue 18 janvier 2021 et portant le numéro de résolution 01-020-21;

ATTENDU QUE conformément à l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la municipalité doit adopter un projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Denis Gignac
Appuyé par Mme Dana Chevalier

D'adopter le premier projet de Règlement numéro 533-74, ci-joint en Annexe « B ».

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

Me Jennifer Ma, greffière
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue